



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 mai 2025

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	25 (dont 6 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 18 du 2 mai 2025, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 67 selon la loi sur les communes avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Compte de résultat 2024
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Compte des investissements 2024

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2024

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Investissements 2025

3.1 Crédit d'étude pour bâtiments scolaires

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3.2 PAL, biotopes et plan communal des énergies

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Rapport de gestion 2024

5. Approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value (Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

6. Divers

Il est 20h00 lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il excuse M. Alexandre Borcard, conseiller communal, qui est hospitalisé à la suite d'un accident. Au nom de tous, nous lui souhaitons du courage pour son rétablissement et espérons que tout se passe bien. Nos pensées accompagnent aussi ses proches.

M. Jordan informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole. Il demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme Jérôme Dunand et Antoine Dévaud scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2024 est accepté à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la rédaction de ce dernier et la félicite pour ses 5 années d'engagement à la commune.

2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale des comptes communaux – Compte de résultat 2024

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	412 326.89	30 818.20	391 125.41	8 610.00
Législatif et exécutif	92 705.80	0.00	99 174.40	0.00
Services généraux	319 621.09	30 818.20	291 951.01	8 610.00
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	189 116.91	114 988.51	136 342.43	60 743.02
Questions juridiques	53 032.45	0.00	52 423.60	0.00
Service du feu	130 415.71	114 988.51	78 442.78	60 743.02
Défense	5 668.75	0.00	5 476.05	0.00
FORMATION	1 629 221.91	15 279.56	1 609 079.62	9 950.26
Scolarité obligatoire	1 434 699.81	15 279.56	1 421 070.72	9 950.26
Ecoles spécialisées	167 852.60	0.00	164 008.90	0.00
Formation professionnelle initiale	26 669.50	0.00	24 000.00	0.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	130 555.05	37 621.47	121 103.65	37 527.77
Culture, autres	12 496.00	0.00	15 040.08	0.00
Sports et loisirs	118 059.05	37 621.47	106 063.57	37 527.77
SANTE	502 741.54	4 218.60	581 390.20	3 000.00
Hôpitaux, EMS	274 434.99	0.00	351 067.20	0.00
Soins ambulatoires	218 477.35	0.00	224 563.00	0.00
Prévention	9 829.20	4 218.60	5 760.00	3 000.00
PREVOYANCE SOCIALE	553 210.35	1 189.60	551 917.90	1 200.00
Invalidité	318 295.55	0.00	318 844.15	0.00
Vieillesse et survivants	13 986.45	1 189.60	8 500.00	1 200.00
Famille et jeunesse	43 678.50	0.00	46 706.20	0.00
Chômage	20 868.00	0.00	20 646.00	0.00
Aide sociale et domaine de l'asile	156 381.85	0.00	157 221.55	0.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	626 145.50	118 387.30	616 961.32	88 181.99
Circulation routière	543 498.50	118 387.30	526 671.32	88 181.99
Transports publics	82 647.00	0.00	90 290.00	0.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEM	800 867.17	695 683.41	715 603.33	602 112.85
Approvisionnement en eau	221 138.32	221 138.32	222 226.57	222 226.57
Traitement des eaux usées	314 320.95	314 320.95	233 145.76	233 145.76
Gestion des déchets	156 815.87	114 832.62	154 388.72	124 000.00
Aménagements des cours d'eau	27 256.18	7 240.52	24 990.48	7 240.52
Protection de l'environnement, autres (cimetière)	12 919.09	5 300.00	9 979.70	3 500.00
Aménagement du territoire	68 416.76	32 851.00	70 872.10	12 000.00
ECONOMIE PUBLIQUE	36 960.89	55 853.45	37 236.23	51 200.00
Agriculture	9 563.38	24 806.00	8 429.23	25 000.00
Sylviculture	27 245.25	31 047.45	23 707.00	26 200.00
Tourisme	152.26	0.00	5 100.00	0.00
FINANCES ET IMPOTS	50 576.72	4 186 281.31	73 932.44	3 869 445.00
Impôts	9 502.00	3 392 451.45	5 000.00	3 071 275.00
Péréquation financière intercommunale	0.00	274 410.00	0.00	274 410.00
Part aux recettes sans affectation, autres	2 768.50	110 740.40	2 807.00	112 300.00
Administration de la fortune et des dettes (PF)	38 306.22	202 742.16	66 125.44	205 620.00
Redistributions	0.00	597.30	0.00	500.00
Postes non ventilables	0.00	205 340.00	0.00	205 340.00
TOTAL	4 931 722.93	5 260 321.41	4 834 692.53	4 731 970.89
Excédent de produits 2024		328 598.48	102 721.64	

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

L'année 2024 s'est bien déroulée, spécialement au niveau des charges qui ont été maîtrisées, +2% sur un budget de CHF 4'834'692.53. Ce dépassement a été compensé par des recettes fiscales plus élevées que prévues.

M. Bovigny passe en revue les comptes par chapitres :

Administration générale

Il n'y a rien de spécifique à relever si ce n'est un dépassement dans les salaires du personnel. Cela se justifie par l'engagement d'une collaboratrice administrative depuis le 1^{er} juin 2024. Il y a également quelques frais qui n'étaient pas prévus à la suite du changement de programme informatique, des licences et de la maintenance supplémentaires ont été nécessaires.

Ordre et sécurité publique

Il n'y a pas de dépassement qui demande à être expliqué, les charges correspondent à ce qui était prévu au budget.

Formation

Dans le compte d'achat de mobilier et appareils de bureau, il n'avait pas été prévu l'achat de 25 chaises enfantines, ce qui explique le dépassement de CHF4'867.15. Il a également été nécessaire de remplacer un beamer qui est tombé en panne pour un montant de CHF 2'367.00. Le Conseil communal a pris la décision de le remplacer rapidement puisque les comptes étaient bons. Les charges de combustibles et énergie sont également un peu plus élevées que prévues, avec une consommation un peu plus élevée et une hausse des tarifs. Enfin, la participation à l'AES est de CHF 3'162.00 de plus que ce qui était prévu. A noter qu'il est toujours difficile d'estimer ces montants puisqu'on ne sait pas exactement combien d'enfants vont être inscrits pour la deuxième partie de l'année au moment de faire les budgets.

Culture, sports et loisirs

Les charges qui doivent être relevées sont d'une part les salaires des concierges, il y a une erreur de la part du Conseil communal, les heures ont mal été calculées. De même pour le compte combustible et énergie, il n'avait pas été tenu compte de l'augmentation des prix lors de l'établissement du budget. Il y a également l'éclairage du terrain de foot qui est désormais à charge de la commune puisqu'elle loue le terrain au FC la Sionge qui paie une location annuelle.

Il y a également un dépassement pour les loisirs et frais du 1^{er} août puisque la commune a renouvelé l'organisation des grillades villageoises mais lors de la fête nationale cette fois. Un montant a été prévu au budget 2025.

Santé

Il y a un peu moins de charges que ce qui était prévu, nous sommes donc en dessous du budget. L'EMS de la Sionge a fait un bon résultat en 2023 permettant ainsi de rembourser CHF 60'996.00 de l'avance qui avait été versée. Cela sera idem pour les comptes 2024, nous recevrons la différence en 2025.

Prévoyance sociale

Il y a un peu plus de frais pour la commission seniors plus, le nombre de séances a été sous-estimé. Les charges liées sont conformes au budget mais certaines sont en hausse régulière, par exemple la participation à l'association du service social.

Trafic et télécommunications

Il y a eu un peu plus de frais pour l'entretien des routes. Nous savions que les comptes allaient être bons, nous avons dès lors décidé d'anticiper certains travaux comme le goudronnage d'une partie de la place en gravier en contre-bas de la halle de gym. Dans les frais du bâtiment édilitaire, il y a eu un plus grand dépassement. Ce dernier s'explique par la nécessité d'étudier le réaménagement de la déchetterie à la suite de la nouvelle route d'accès qui sera construite en bas de l'arsenal et qui ne permettra plus l'accès à la déchetterie. Les délais n'ont pas permis d'attendre d'avoir un crédit d'étude avant de commencer. M.

Jordan précise que la route d'accès était dans un premier temps prévue le long de la Sionge depuis 2007 mais entre-temps, la loi sur l'espace réservé aux eaux (ERE) est entrée en vigueur et le canton n'a plus autorisé la route à cet emplacement, malgré des négociations assez intenses. Il y a eu également des frais supplémentaires pour l'entretien des véhicules, notamment des réparations sur le Pony.

Protection et aménagement de l'environnement

Il y a un peu plus de charges et de recettes. Dans le compte de l'approvisionnement eau, la reprise des données du SIT a été un peu plus onéreuse que ce qui était prévue. Des entretiens du réseau et un diagnostic d'assainissement de nos captages ont été nécessaires. Nous savons que nous avons quelques problèmes avec ces captages qui datent de 1800 et une étude a dû être faite. Cela n'influence pas le résultat global de la commune puisque ce chapitre doit être équilibré avec les réserves. Du côté de la déchetterie, il y a eu des frais supplémentaires pour les salaires du personnel de surveillance. Il y a une augmentation du nombre d'heures puisqu'il y a eu plus régulièrement un deuxième surveillant et il y a eu également des engagements pour ce poste. A noter qu'une part de ce dépassement est compensée par un remboursement d'assurance pour une absence maladie. Une autre différence est les frais du délégué pour la correction des cours d'eau et endiguement, ils ont été mal répartis entre les différents dicastères. Enfin, à nouveau en raison des bons comptes, l'engazonnement de l'entier du cimetière et la mise sur informatique des informations du cimetière ont été anticipés ce qui explique les frais supplémentaires non-prévus.

Economie

Il n'y a pas de dépassement significatif. Les charges sont moins élevées que prévues et il y a une hausse des recettes, la part du bénéfice du Triage forestier de la Sionge nous étant reversée. A noter que le Triage forestier la Sionge est bénéficiaire d'année en année.

Finances et impôts

Les revenus ont été supérieurs à nos prévisions. C'est spécialement l'impôt sur le revenu des personnes physiques où on avait prévu pour l'année en cours CHF 2'200'000.00, nous sommes arrivés à CHF 2'236'139.10. Pour les années précédentes, nous avons eu des facturations qui ont été payées pour CHF 183'230.15. Le canton a également fait des rappels d'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous avons encaissé CHF 31'800.00. L'impôt à la source nous a aussi laissé plus que ce qui était prévu au budget, nous avons CHF 65'000.00 au budget et on a touché CHF 76'961.00. Il en est de même pour les bénéficiaires sur les personnes morales, CHF 70'000.00 était prévu et nous avons encaissé CHF 117'913.00 pour 2024 et CHF 69'259.00 pour les années antérieures. Nous étions assez prudents sur l'estimation des impôts des entreprises et on voit que nous avons eu de bonnes surprises. Une moins bonne surprise est l'impôt sur les gains immobiliers, nous avons anticipé quelques réalisations de ventes dont la Croix-Verte. Nous avons prévu CHF 100'000.00 et nous avons touché que CHF 56'181.00. Les tractations ont été plus longues en raison du temps nécessaire à l'obtention du permis. Les impôts pourront prochainement rentrer puisque le permis a été délivré, cela sera bénéficiaire pour 2025. L'impôt sur les successions et donations a été plus important, il y a toujours un petit montant au budget. Il y avait CHF 1'000.00 et nous avons encaissé CHF 15'010.00. Du côté des charges, nous avons CHF 73'932.44 au budget et nous avons CHF 379'175.20 dans les comptes. Cela s'explique par l'entretien de l'Hôtel de Ville où il a été nécessaire d'effectuer des travaux à la suite d'un contrôle électrique. Dans les appartements à la rue du Château 28, nous avons eu un problème avec les plaques de cuisson vitrocéramiques. Dans ce chapitre également, il y a eu quelques entretiens pour les parchets qui n'étaient pas spécialement prévus, notamment des drainages. Nous avons enfin une charge négative pour le remboursement de la taxe sur la plus-value versée en 2022 pour le bâtiment administratif. Nous avons fait recours contre cette taxation en 2022 et à la suite de discussions au Grand Conseil, nous avons récupéré en 2024 CHF 27'303.10. Le gros excédent des charges dans ce compte est la comptabilisation du bénéfice de l'année pour égaliser les comptes. Pour les impôts, il est également nécessaire selon MCH2 de comptabiliser les impôts que l'on a encaissés mais aussi les impôts facturés en 2024 et qui seront encaissés en 2025. Il est nécessaire d'estimer, d'après les décomptes reçus, ce qui est facturé mais pas encore encaissé et qui va l'être en 2025. Les années précédentes doivent également être prises en compte, s'il y a eu des modifications de taxation avec des nouvelles facturations également. Tout cela doit être comptabilisé sur l'année fiscale. Pour 2024, il y a eu une correction de taxation pour un citoyen

qui était importante et ce montant a dû être comptabilisé sur 2024. Il est également obligatoire d'estimer les risques que nous avons sur les impôts facturés mais pas encaissés et nous devons créer une réserve.

M. Bovigny présente le compte de résultats 2023 selon MCH2 ci-après :

	Comptes 2024	Budget 2024	
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	606 487.25	578 726.30	
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	571 108.92	532 985.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	662 414.95	614 704.14	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	144 465.79	66 300.10	
36 Charges de transfert	2 760 090.57	2 860 919.99	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4 744 567.48	4 653 635.53	
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	3 381 176.45	3 060 000.00	
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	
42 Taxes et redevances	575 455.12	514 400.00	
43 Revenus divers	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	156 165.95	62 927.06	
46 Revenus de transferts	656 644.73	603 773.83	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4 769 442.25	4 241 100.89	
Résultat provenant des activités d'exploitation	24 874.77	-412 534.64	
34 Charges financières	187 155.45	181 057.00	
44 Revenus financiers	285 539.16	285 530.00	
Résultat provenant des financements	98 383.71	104 473.00	
Résultat opérationnel (bénéfice)	123 258.48	-308 061.64	Niveau 1
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	
48 Revenus extraordinaires	205 340.00	205 340.00	
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205 340.00	205 340.00	Niveau 2
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	328 598.48	-102 721.64	Niveau 3

2.1 Présentation générale des comptes communaux – Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Bovigny informe que le Conseil communal doit expliciter tous les chapitres qui ont un écart de plus de 10% ou de CHF 2'000.00 par rapport au budget. Ces écarts doivent être votés séparément et ont été expliqués précédemment. Résumé des crédits supplémentaires (Rfin art. 9d) :

Rubrique	Intitulé	Comptes	Budget	Ecart	Taux
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	89 781.85	74 903.00	14 878.85	19.9%
0220.3158.00	Maintenance, hébergement informatique	15 426.00	12 500.00	2 926.00	23.4%
2170.3110.00	Achat de mobilier, appareils de bureau	5 567.15	700.00	4 867.15	695.3%
2170.3113.00	Achat matériel informatique	4 303.40	1 500.00	2 803.40	186.9%
2170.3120.00	Eau, énergie	6 208.50	4 000.00	2 208.50	55.2%
2180.3612.00	Participation à l'AES la Courte Echelle	50 032.00	46 870.00	3 162.00	6.7%
3410.3010.00	Salaires des concierges	27 532.29	22 000.00	5 532.29	25.1%
3410.3120.00	Energie, combustible	20 345.25	15 000.00	5 345.25	35.6%
3420.3636.00	Participation loisirs, 1er août	4 814.00	1 500.00	3 314.00	220.9%
5350.3000.00	Jetons et frais commission Seniors+	6 875.00	3 000.00	3 875.00	129.2%
6150.3141.00	Entretien des routes	11 629.15	7 000.00	4 629.15	66.1%
6150.3144.00	Entretien, rénovation bâtiment édilitaire	18 330.25	2 000.00	16 330.25	816.5%
6150.3151.00	Entretien de véhicules, machines, outillages	8 589.40	3 300.00	5 289.40	160.3%
7101.3132.00	Prestations de services, reprise données SIT	9 415.95	5 945.00	3 470.95	58.4%
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	19 117.07	12 000.00	7 117.07	59.3%
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	32 928.64	23 251.00	9 677.64	41.6%
7410.3000.00	Jetons et frais du délégué	6 111.30	1 000.00	5 111.30	511.1%
7710.3143.00	Entretien du cimetière	8 011.00	2 800.00	5 211.00	186.1%
9631.3430.00	Entretien bâtiment Hôtel-de-Ville	7 213.45	5 000.00	2 213.45	44.3%
9632.3430.00	Entretien bâtiment Château 28	8 668.00	5 000.00	3 668.00	73.4%
9635.3430.00	Entretien des parquets	3 050.05	-	3 050.05	

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements 2024

Les investissements suivants ont été effectués :

- Remplacement du logiciel communal pour un montant de CHF 89'639.35.
- Nouveau véhicule de la voirie pour un montant de CHF 44'512.25
- Poursuite de la révision du PAL pour un montant de CHF 35'259.70.

Tous ces investissements ont été réalisés pour des montants inférieurs aux budgets validés par l'assemblée communale. Nous avons donc excédent de recettes d'investissement de CHF 63'887.24 grâce principalement aux taxes de raccordement (CHF 262'363.50).

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Guy Dunand se questionne quant au compte de la santé qui est étonnamment positif cette année. Au vu des chiffres indiqués dans les journaux, faut-il s'attendre à une augmentation des frais, notamment pour couvrir le déficit de certains hôpitaux ? M. Bovigny informe que pour le moment, pour le budget 2025, il n'y a pas énormément d'augmentation. Il est difficile de savoir à l'avance, il y a aussi l'Etat qui cherche à reporter ses charges sur les communes. Il y aura des discussions qui auront lieu au Grand Conseil, l'ACF n'est pas d'accord avec tout ce qui est préconisé. Pour la santé, pour l'instant il ne devrait pas avoir une très grande hausse pour 2025. Pour la suite, on sait que les frais de la santé augmentent, il y a un projet d'hôpital avec un investissement mais aussi un amortissement importants.

Il n'y a pas d'autres questions, M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière pour la lecture du rapport de l'Organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Pierre Gremaud :

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vulruz (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport.

2.3 Approbation des comptes – vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Jordan soumet les crédits supplémentaires au vote. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour cet objet.

Les crédits supplémentaires sont approuvés à l'unanimité.

2.3 Approbation des comptes – vote final

M. Jordan soumet les comptes 2024 au vote.

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – indicateurs financiers

M. Bovigny présente les indicateurs financiers de la commune ci-après.

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-22,82%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-873%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	2%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	168%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	5%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	11%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-688,84
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	11%

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

3. Investissements 2025

3.1 Crédit d'étude pour bâtiments scolaires

M. Jordan donne la parole à M. Erni, conseiller communal responsable.

Dans un proche avenir, le cercle scolaire Sâles-Vaulruz fera face à un défi majeur, il verra ses effectifs dépasser la capacité de ses infrastructures scolaires.

Avec la population actuelle des deux communes, les effectifs passeront de 236 élèves (chiffre de la rentrée scolaire 2024-2025), à 261 élèves, pour la rentrée 2026-2027. Cela impose alors l'ouverture d'une classe supplémentaire. De plus, selon les prévisions pour 2035, plus de 300 élèves sont attendus. Cela nécessitera la création de classes. Cette estimation tient compte de l'accroissement démographique lié aux futures constructions prévues sur les territoires de Sâles et Vaulruz.

Comme la loi scolaire le prévoit, les salles isolées, situées dans les villages, devront être regroupées au sein d'un complexe. Cette obligation légale ainsi que la hausse des effectifs engendrent un manque de locaux disponibles. La planification de nouvelles infrastructures adéquates est donc indispensable.

Les Conseils communaux de Sâles et Vaulruz se sont rencontrés à plusieurs reprises et envisagent de mandater un·e architecte, afin d'étudier les solutions possibles, sur les territoires de nos deux communes. Cela permettra ainsi de définir les besoins pour garantir un environnement d'apprentissage de qualité et d'anticiper l'avenir.

À cet effet, les Conseils communaux sollicitent votre approbation pour un crédit d'étude de CHF 60'000.00, destiné à financer ce mandat. Ce montant, estimé auprès de trois bureaux d'architectes, sera réparti entre les communes, selon les modalités habituelles du Cercle scolaire Sâles-Vaulruz :

- 50% par rapport à la population légale ;
- 50% par rapport au nombre d'élèves au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

La part communale avoisinera les CHF 25'000.00.

Ce projet revêt une importance capitale pour répondre à l'évolution démographique et garantir des conditions d'accueil adaptées aux besoins éducatifs pour les élèves.

M. Jordan demande s'il y a des questions.

M. Gérald Deschenaux rappelle qu'une nouvelle école a été construite dernièrement à Vaulruz et il y a la possibilité de faire un deuxième étage. Le bâtiment a été conçu pour cela avec la possibilité de faire 3 salles de classes. A son avis, il n'y a pas d'étude à faire, il suffit de demander des offres à ceux qui ont réalisé l'école, tels que JPF afin de savoir combien coûte l'étage supplémentaire. Cela permet également une économie de terrain, les installations sont garanties pour faire un deuxième étage. M. Deschenaux précise qu'il était dans la commission de bâtisse à l'époque et demande si le Conseil communal a étudié cette solution ?

M. Jordan confirme que le Conseil communal a étudié cette possibilité mais cela ne sera peut-être pas suffisant. Il précise que c'est justement le but de cette demande, avoir un crédit pour étudier cela. De plus, un des bâtiments scolaires de Sâles est en fin de course. Il est donc possible qu'il y ait des frais sur les deux territoires. Encore une fois, c'est le but de l'étude, définir les besoins pour ensuite voir quelles sont les options. Mais il est certain que nous tenons compte de la possibilité d'un étage supplémentaire à Vaulruz.

M. Erni répète que l'étude est effectivement nécessaire pour trouver la solution la plus efficace. Il faut savoir que nous avons des problèmes avec les activités créatrices qui étaient prévues à l'école de Vaulruz

et qui sont actuellement occupées par une classe de 4^{ème}. Les élèves de Vaulruz doivent donc aller à Sâles, il y a des transports scolaires, il y a beaucoup de problèmes. L'école de Maules ne pourra plus être efficace parce que la loi scolaire oblige d'intégrer l'école de Maules. Il y a également un manque de salles d'appui pour les deux sites, pour les travailleurs sociaux. Il faudra bien trouver une solution.

M. Gérald Deschenaux demande s'il y a bien 3 classes par étage, ceci lui est confirmé.

M. Jordan précise que nous avons fait une école pour une commune et que maintenant il est nécessaire de prendre en compte les besoins du cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

M. Gérald Deschenaux précise qu'il faut 3 classes et qu'il le comprend, cela représente 10% de la population. Il ajoute qu'aujourd'hui il est toujours nécessaire de faire des études, les gens sont ensuite surpris car cela coûte 3 fois plus cher, l'argent a été utilisé pour l'étude alors qu'il y a l'entreprise JPF qui a fait ces travaux qui est capable de faire une offre pour dire combien ça coûte pour faire ces 3 salles de classe. Il sera possible d'en faire qu'une et des réaliser les autres un peu plus tard sans dépenser tout d'un coup. M. Deschenaux informe qu'il y a d'autres entreprises qui sont capables de réaliser ça, il faut demander des offres. Isofutur à Vaulruz est certainement capable de faire cet étage. A son avis, il faut demander non pas une étude mais une offre à JPF et Isofutur pour savoir combien ça coûte.

M. Bovigny informe que la loi a changé depuis qu'on a fait l'école à Vaulruz. Quand cela a été étudié avec les collègues, il en est ressorti qu'il fallait bientôt plus de salles annexes que de salles de classe et c'est la loi qui le demande. Si on a 6 salles de classe, il faut deux salles ACT/ACM, deux salles pour la logopédie et autres, une salle pour du repos, etc. Si bien que nous n'avons pas assez de salles à Vaulruz. En plus, si on fait pour 4 ou 5 ans, on sait que ce ne sera pas suffisant et qu'on sera comme Bulle qu'on inaugure la nouvelle école et qu'il faut déjà construire la suivante. Coluche disait que les politiques mettent plus facilement les gens dans les prisons que dans les écoles parce qu'ils sont sûrs qu'à l'école ils ne vont pas y retourner mais là nous sommes obligés de regarder sur l'ensemble du territoire du cercle scolaire. Les classes de Sâles ne peuvent pas être revues car il y a les faux-niveaux, il n'y a pas assez de place pour les surfaces qui sont demandées actuellement pour les salles et ce n'est pas de gaité de cœur qu'on doit faire ces choses-là mais nous sommes obligés. Il est nécessaire de se renseigner avec les nouvelles normes CVS si nos installations actuelles seront suffisantes pour un étage supplémentaire. Les conseils communaux estiment qu'ils n'ont pas les capacités et connaissances nécessaires pour présenter un montant d'investissement assez précis. C'est pour cela que le crédit d'étude est demandé, c'est un dossier complexe, les lois ont changé. L'une des options sera probablement de surélever l'école de Vaulruz sans terrain supplémentaire et à Sâles il faudra voir ce qui est envisageable car ils ont encore d'autres problèmes avec les espaces réservés aux eaux. A Vaulruz aussi on est concerné par ces ERE mais il semble qu'il soit tout de même possible de faire cet étage.

M. Guy Dunand ne conteste pas la demande de crédit d'étude puisque cela fait 15 ans qu'il ne fait que ça pour des écoles dans toute la Suisse romande. Il est cependant surpris puisqu'à la dernière assemblée il y a 6 mois, il a demandé si dans une projection de 5 à 10 ans le Conseil communal avait pensé à cela puisque la population augmente et on lui a répondu qu'il n'y avait pas de problème puisqu'il y avait la place à Sâles. Et 6 mois plus tard, même si on sait que les choses vont vite, on se retrouve à voter un crédit d'étude. M. Dunand est surpris de la temporalité de ce dossier.

M. Jordan précise que les réflexions ont débuté en début d'année car on pensait aussi que les solutions actuelles seraient suffisantes. C'est dans un deuxième temps, après une analyse un peu plus pointue, que nous nous sommes rendu compte que cela ne serait pas possible ainsi.

M. Gérald Deschenaux informe que la commune de Sâles a suffisamment d'espace, il y a le foyer.

M. Jordan confirme que pour le moment, en raison des ERE, rien n'est faisable au foyer car il y a un ruisseau en dessous. Il précise que la commune de Sâles a validé cet investissement.

M. Philippe Risse souhaite savoir si l'éventuelle construction d'un étage supplémentaire pourrait être remis en cause en raison des ERE.

M. Bovigny répète que non. Il n'y a qu'une des deux normes qui doit être respectées, c'est la distance pour que les véhicules puissent aller dégager ce qui a débordé. M. Jordan précise qu'on a eu la bonne idée déjà au départ de construire l'école au point le plus haut de la parcelle.

M. Guy Dunand confirme que le Conseil communal a raison de demander un crédit d'étude car si on demande une offre directement à une entreprise, elle ne va pas s'intéresser aux normes dimensionnelles exigées par l'état et vous allez vous faire avoir avec les subventions. Ce sont des choses qui doivent absolument être étudiées.

M. Jordan demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Crédit d'étude pour bâtiments scolaires :

Coût de l'investissement total intercommunal CHF 60'000.00. Coût de l'investissement pour la commune de Vaulruz CHF 25'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 2'500.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté par 24 voix positives contre 1 négative.

3.2 PAL, biotopes et plan communal des énergies

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

Nous sommes arrivés à la dernière ligne droite de la révision du PAL. Ce dossier a débuté à fin 2021, début 2022, nous nous sommes rendu compte que notre PAL était arrivé à la limite des possibilités que nous avons. Il a donc été décidé de réviser ce PAL, pour commencer en 2022 et maintenant on arrive à la dernière ligne droite. Les lois changent, elles évoluent, le canton a également adapté ces demandes. Si au début de ce projet nous avons commencé avec des demandes relativement restreintes, aujourd'hui, des études complémentaires sont nécessaires. Les deux documents supplémentaires nécessaires pour mettre le PAL en examen préalable auprès de la population cet automne sont le plan communal des énergies et l'inventaire des biotopes pour un montant de CHF 60'000.00. Ces deux documents sont obligatoires et seront établis par Urbaplan.

M. Antoine Dévaud demande s'il sera demandé de remettre à ciel ouvert des anciens biotopes assainis pour l'agriculture. M. Valiante répond qu'il s'agit d'une étude pour savoir finalement ce qu'on a aujourd'hui sur le territoire de la commune comme verdure, que ce soit chez un particulier ou autre (vergers, arbres, etc.). Il pourrait y avoir des recommandations dans le PAL pour dire que certains biotopes sont protégés et qu'il est nécessaire de les revitaliser. M. Valiante précise qu'il s'agit bien d'un inventaire. M. Jordan confirme qu'il s'agit d'une bonne question car on voit dans la presse qu'à beaucoup d'endroits ils essaient de remettre à ciel ouvert ces ruisseaux mais ce n'est pas dans ce contexte.

M. Jordan demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

PAL, biotopes et plan communal des énergies :

Coût de l'investissement CHF 60'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 6'000.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres,

donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion

M. Jordan précise qu'il n'y a pas de vote mais que ce point doit être indiqué au tractanda. Ce document était à disposition sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale.

5. Approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le canton a mis en place depuis quelques années une réglementation concernant cette taxe sur la plus-value. Les communes qui se dotent d'un règlement communal sur la taxe sur la plus-value pourront percevoir une partie de cette taxe. La taxe prélevée par la commune est soustraite à la taxe cantonale, la facture totale restera donc identique pour les propriétaires. La commune doit définir un pourcentage max. de 25% du montant taxé par le canton. Aussi, le Conseil communal vous propose de demander au canton ce montant maximal, soit 25%. Les montants versés à la commune devront être utilisés dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire LAT.

Mme Georgette Bussard demande quel est ce règlement. M. Jordan précise qu'il était expliqué dans le journal communal et que le règlement complet était à disposition sur le site de la commune. M. Valiante informe qu'il s'agit d'un règlement type. M. Jordan précise que sans règlement communal, le canton encaisse de toute façon l'entier de la taxe auprès du propriétaire mais qu'il ne reverse rien à la commune. Nous avons donc tout intérêt à le faire. M. Bovigny précise que de toute façon la taxe cantonale est perçue auprès du propriétaire.

M. Gérald Deschenaux demande s'il est possible de donner un exemple car cette situation pourrait être dramatique. Car une personne qui a un terrain agricole qui serait mis en zone constructible, il devrait payer un saladier.

M. Jordan précise que le règlement de base existe déjà. La proposition du règlement communal est faite uniquement pour que la commune récupère quelque chose auprès du canton. C'est un règlement qui a été approuvé par le canton.

M. Gérald Deschenaux s'inquiète que des gens ne puissent pas payer cette taxe.

M. Jordan confirme que cette taxe est encaissée au moment de la transaction.

M. Philippe Risse rappelle que le prélèvement de cette taxe est fait au moment d'une transaction donc il n'y a pas de problème pour payer.

M. Jordan demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value :

La commission financière, à l'unanimité des membres donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'approuver ce règlement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet ce règlement au vote. Ce règlement est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Secours Sud Fribourgeois

M. Jordan informe que le crédit d'engagement pour la construction du nouveau bâtiment des ambulances à Vulruz a été accepté par les 48 communes des trois districts du Sud. Le permis de construire sera mis à l'enquête au mois de juin. Les ambulances devront quitter les locaux de l'arsenal à la fin de l'année 2027 selon le bail à loyer. Une sortie pour les ambulances sera possible directement sur la route cantonale et le retour se fera par la zone artisanale. Il y aura 6 ambulances. M. Jordan a le plaisir d'être au Comité de direction.

Nouvel arrêt de bus

M. Jordan informe qu'après d'intenses négociations avec le service de la mobilité, le bus fera une halte supplémentaire et viendra tourner à la zone artisanale. Il s'agit d'une phase d'essai. En effet, avec le nouvel horaire, il y avait une petite marge pour allonger le trajet et tourner jusqu'à la zone artisanale. L'arrêt est prévu à la hauteur des ambulances, permettant ainsi de desservir également le quartier de Chante-Merle. Cela permettra en quelque sorte de remplacer la halte des Ponts qui avait été supprimée. M. Jordan souhaite être transparent et informe qu'un montant devra être prévu au budget de la commune. En effet, il n'y a pas de subvention fédérale accordée pour les lignes de test. Les coûts supplémentaires pour cette ligne ont été estimés à CHF 100'000.00. Les TPF prennent en charge environ la moitié de ce montant et la commune le reste. M. Jordan informe que plus il y a de personnes qui utilisent le bus, plus la participation de la commune baisse car dès que la ligne est considérée comme rentable, c'est la confédération qui prend le relais. M. Jordan informe qu'il est important que la commune participe à la mise en place de cette ligne, c'est vraiment un avantage pour les usagers, pour les habitants et pour les entreprises de la zone artisanale. M. Jordan précise que sans ce bus, la zone d'extension repartait en zone agricole. M. Jordan informe également qu'un tronçon de la route qui descend vers la zone artisanale juste après le Denner devra être fermé. Le passage sera possible pour la mobilité douce permettant ainsi de sécuriser l'arrêt de bus. M. Jordan précise qu'il n'est bien entendu pas possible de mettre l'arrêt de bus devant le départ des ambulances et profite de relever la très bonne collaboration avec l'entreprise Antiglio SA qui a tout de suite été ouverte à ce que l'arrêt soit sur sa parcelle. Des tests ont été effectués avec un bus accordéon pour trouver l'emplacement de l'arrêt mais partout dans la zone artisanale il manque de la place. M. Philippe Risse demande ce qui se passe si l'essai est refusé. M. Jordan n'a pas de crainte à ce sujet. Avec les gens du quartier et les employés de la zone, il sera bien fréquenté. Mme Eléonore Pasquier demande si les élèves qui vont à l'école sont aussi concernés par ce changement. M. Jordan confirme que ce n'est pas le cas, il précise qu'une ligne est spécialement dédiée aux élèves car cela avait été demandé à l'époque par les parents d'élèves.

Fanfare de Vulruz

M. Jordan invite les citoyens à aller soutenir la fanfare de Vulruz lors de la fête cantonale des musiques du 28 mai au 1^{er} juin à Bulle. M. Jordan précise les jours et heures auxquels la fanfare se produira. M. Jordan confirme que nous avons la chance d'avoir des sociétés locales et qu'il est important de les soutenir. M. Marcelin Dévaud rappelle également le « concert-saucisse » qui sera organisé le 18 juin 2025 devant l'école. Le but de cette rencontre est de partager un moment convivial, de partager un moment amical avec les citoyens.

Fête du 1^{er} août

M. Jordan informe que la fête du 1^{er} août sera à nouveau organisée en collaboration avec la société de jeunesse et la commission Senior+. M. François Genoud sera l'orateur à cette occasion. M. Jordan souhaite vivement féliciter les personnes qui se dévouent pour qu'il y ait encore une fête nationale dans le village.

Eau et abris PC

M. Antoine Dévaud se demande, avec l'augmentation des constructions autorisées, les projets en cours et l'augmentation de la population, s'il y aura assez d'eau sur le réseau communal. Il demande également s'il y a assez de places dans les abris de protection civil ou s'il sera nécessaire d'en construire à un moment donné. M. Bovigny confirme que nous ne pompons actuellement plus sur l'AVGG car il y a

suffisamment d'eau. Même lors des dernières sécheresses il y a quelques années, il est possible de baisser le niveau jusqu'à 2.5m au Diron et nous avons baissé de 1m. Nous avons toujours en cas de besoin la connexion à l'AVGG mais il est clair que dans ce cas-là, la commune devra payer l'eau. Pour ce qui est des abris PC, M. Bovigny précise que c'est le canton désormais qui gère cela. Les montants ont été restitués au canton et il y a un inventaire qui doit être fait pour savoir exactement le nombre de places qu'on a et lors de nouveau projet, il y a des demandes qui sont faites s'il manque des places. M. Erni précise qu'il a demandé un état de situation au canton et confirme qu'il y a assez de places pour le moment. M. Pierre Gremaud informe que le canton a débuté les contrôles cette année.

Arbre aux Tourbières

M. Antoine Dévaud informe qu'il y a un magnifique arbre à la place de jeux du terrain de foot aux Tourbières. Il recommande de le garder et il semble qu'il ait été planté pour un évènement particulier, peut-être le passage du siècle. Il propose de mettre une plaquette explicative pour les générations future.

Abris bus

M. Gérald Deschenaux rappelle qu'il y avait un projet en cours pour les abris bus. Il relève que nous devons être la seule commune du canton qui n'a pas d'abri bus. M. Jordan relève que nous ne sommes pas la seule commune du canton. M. Gérald Deschenaux se rappelle que ce projet avait été sacrifiée au détriment de la route des trois moineaux à l'époque. M. Jordan précise que la route des trois moineaux a été construite car il y avait une grande subvention. Les abris bus n'ont en aucun cas été sacrifiés pour cela. De plus, M. Jordan informe qu'il a participé à une séance avec Mme Deschenaux la semaine passée avec le service des ponts et chaussées. Ce n'est donc pas correct de dire que nous sommes la seule commune car sur les 700 abris du canton, seuls 300 ont été rénovés pour le moment. M. Jordan confirme que cela fait plusieurs années que la commune et le canton en discute et confirme que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. M. Jordan précise que la commune paie l'abri et le canton le quai. M. Gérald Deschenaux demande si le Conseil communal a regardé le projet qui avait été réalisé. Il rappelle que c'est lui qui s'en était occupé et que cela avait eu un certain coût.

M. Jordan remercie ses collègues du Conseil communal et le personnel pour le travail accompli tout au long de l'année.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt l'assemblée à 21h25. Il souhaite à toutes et tous un bel été.

La secrétaire

Elsa Gamboni



Le président

Patrice Jordan

